

RUBRIQUE 1: Identification
1.1 Identificateur de produit

- **Nom du produit : TREFLAN LIQUID EC Herbicide**
- **No CAS : Trifluraline (480 g/L) : 1582-09-8**
- **Numéro d'enregistrement**
No D'HOMOLOGATION: 23933
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
- **Emploi de la substance / de la préparation** Groupe 3 Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Producteur/fournisseur :

Gowan Company
 P.O. Box 5569
 Yuma, Arizona 85366-5569
 (800) 960-4318

· **Service chargé des renseignements :** sds@gowanco.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Chemtrec de téléphone d'urgence 24 - Heures: (déversement, fuite ou d'incendie)
 à l'intérieur US & Canada: (800) 424-9300
 à l'extérieur des États-Unis et Canada: +011 (703) 527-3887

En cas d'urgence médicale (Prosar): (888) 478-0798

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008


GHS09 Environnement

Aquatic Acute 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Toxicité aiguë - voie orale – catégorie 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Irritation cutanée - catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisant cutané - catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage
Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
Pictogrammes de danger


GHS07 GHS09

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

trifluraline (ISO) (contenant < 0,5 ppm NPDA)

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/03/2019

Révision: 07/03/2019

Nom du produit : TREFLAN LIQUID EC Herbicide

(suite de la page 1)

naphthalène

· Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Système de classification:
· NFPA ratings (scale 0 - 4)


Santé = 1

Feu = 1

Réactivité = 0

· 2.3 Autres dangers

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients

· 3.2 Caractérisation chimique : Mélanges
· Description : Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux :

CAS: 1582-09-8	trifluraline (ISO) (contenant < 0,5 ppm NPDA) 	43,24%p/p
CAS: 91-20-3	naphthalène 	7,0%p/p

· Indications complémentaires : Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers soins

· 4.1 Description des premiers secours
· Remarques générales :

Si possible, apporter l'étiquette du contenant lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale. Autrement, noter l'information qui identifie le produit, c'est-à-dire, les noms et les numéros d'homologation. On peut également composer le 1-888-478-0798 pour obtenir de l'information sur le traitement médical d'urgence.

· Après inhalation :

- Déplacer la personne vers une source d'air frais.
- Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/03/2019

Révision: 07/03/2019

Nom du produit : TREFLAN LIQUID EC Herbicide

(suite de la page 2)

- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- **Après contact avec la peau :**
 - Enlever tous les vêtements contaminés.
 - Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.
 - Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- **Après contact avec les yeux :**
 - Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.
 - Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.
 - Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- **Après ingestion :**
 - Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
 - Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.
 - Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin.
 - Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction :**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
 - **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Eau pulvérisée
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Oxyde d'azote (NO_x)
Fluorure d'hydrogène (HF)
Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone (CO₂)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :**
La contamination directe des étendues d'eau avec ce produit peut tuer les poissons qui s'y trouvent. Ne pas contaminer l'eau en y appliquant le produit directement, ni en y déversant l'eau de nettoyage de l'équipement ou les eaux usées. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est de toxique à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en lavant l'équipement.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**
Recueillir les liquides à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (sable, terre, terre de diatomées, vermiculite)
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/03/2019

Révision: 07/03/2019

Nom du produit : TREFLAN LIQUID EC Herbicide

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
 - **Préventions des incendies et des explosions :** Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût d'origine.
 - **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments des animaux ou humaines.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
La matière active pourrait se cristalliser à des températures inférieures à 5°C. Si l'on entrepose le produit à une température inférieure à 5°C, s'assurer, dans le fond de chaque contenant, qu'il n'y a pas de cristaux. S'il y en a, mettre le contenant dans un endroit chaud (au moins 15°C) pendant plusieurs heures
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
 - **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
 - **Remarques supplémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
 - **Équipement de protection individuel :**
 - **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.
Eviter tout contact avec les yeux.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
 - **Protection respiratoire :**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
 - **Protection des mains :**



Gants de protection

- **Matériau des gants** des gants résistant aux produits chimiques
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/03/2019

Révision: 07/03/2019

Nom du produit : **TREFLAN LIQUID EC Herbicide**

(suite de la page 4)

· **Protection des yeux :**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps :**

Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter:

- une chemise à manches longues et un pantalon long
- des gants résistant aux produits chimiques
- des chaussures et des chaussettes

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect :**

- **Forme :** Liquide
- **Couleur :** Orange
- **Odeur :** De type solvanté
- **Seuil olfactif :** Non déterminée.

· **valeur du pH à 20 °C:** 5

· **Changement d'état**

- **Point de fusion :** Non déterminée.
- **Point d'ébullition :** 232 °C

· **Point d'éclair** 99 °C

· **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Non applicable.

· **Température d'inflammation :** 540 °C

· **Température de décomposition :** Non déterminée.

· **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion :**

- **Inférieure :** Non déterminée.
- **Supérieure :** Non déterminée.

· **Pression de vapeur :** Non déterminée.

- **Densité à 20 °C:** 1,11 g/cm³
- **Densité relative** Non déterminée.
- **Densité de vapeur:** Non déterminée.
- **Taux d'évaporation:** Non déterminée.

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

- **l'eau :** Emulsionnable

· **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** Non déterminée.

· **Viscosité :**

- **Dynamique :** Non déterminée.
- **Cinématique :** Non déterminée.

(suite page 6)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/03/2019

Révision: 07/03/2019

Nom du produit : **TREFLAN LIQUID EC Herbicide**

(suite de la page 5)

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique/conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Les températures extrêmes
- **10.5 Matières incompatibles** : Oxydants forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux** :
 - Monoxyde de carbone
 - Dioxyde de carbone
 - Fluorure d'hydrogène
 - Gaz nitreux

RUBRIQUE 11: Données toxicologiques**· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

- **Toxicité aiguë** :
Nocif en cas d'ingestion.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Oral	LD50	>5000 mg/kg (conseil)
	LD50	>4013 mg/kg (conseil)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>7,74 mg/l (conseil)

· Effet primaire d'irritation :**· de la peau :**

Provoque une irritation cutanée.

· des yeux :

Peut causer une légère irritation des yeux. Peut causer de légères blessures cornéennes. La vapeur peut causer une irritation oculaire ressentie comme un léger inconfort et une rougeur

· Sensibilisation :

Peut provoquer une allergie cutanée.

· Indications toxicologiques complémentaires :**· Catégories cancérigènes****· IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**

CAS: 1582-09-8	trifluraline (ISO) (contenant < 0,5 ppm NPDA)	3
CAS: 91-20-3	naphtalène	2B

· NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)

CAS: 91-20-3	naphtalène	R
--------------	------------	---

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**· Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**· Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/03/2019

Révision: 07/03/2019

Nom du produit : TREFLAN LIQUID EC Herbicide

(suite de la page 6)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Données écologiques

· 12.1 Toxicité

Trifluraline

Sur le plan aigü, le produit est très hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1 mg/L chez les espèces les plus sensibles. Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg). Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons

CL50, *Lepomis macrochirus* (Crapet arlequin), 96 h: 0.0084 - 0.40 mg/l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

CE50, *Daphnia magna*, 96 h: 0.56 mg/l

CE50, moule *Mytilus edulis*, Essai en statique, 48 h: 0.096 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques

CE50r, *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes), 5 jr: 0.67 mg/l

CE50b, diatomée de l'espèce de la navicule, inhibition de la croissance de la biomasse, 5 jr: 0.015 mg/l

Toxicité pour les micro-organismes

CE50; boue activée, 3 h: > 100 mg/l

Valeur de toxicité chronique pour le poisson (ChV)

Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en statique, 48 jr, croissance, NOEC:0.00114 mg/l,

LOEC:0.00218 mg/l

Valeur de toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

Daphnia magna, Essai en semi-statique, 21 jr, croissance, NOEC: 0.0507 mg/l

Toxicité pour toutes espèces sur le sol

DL50 par voie orale, *Colinus virginianus* (Colin de Virginie): > 2000 mg/kg de poids corporel/jour

CL50 par voie alimentaire, *Colinus virginianus* (Colin de Virginie): > 5000 mg/kg par voie alimentaire.

DL50 par voie orale, *Apis mellifera* (abeilles): > 100 microgrammes/abeille

DL50 par contact, *Apis mellifera* (abeilles): > 100 microgrammes/abeille

Toxicité pour les organismes résidant dans le sol

CL50, *Eisenia fetida* (vers de terre), 14 jr: > 1,000 mg/kg

Naphtalène

Sur le plan aigü, le produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons

CL50, *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel), 96 h: 0.11 mg/l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

CE50, *Daphnia magna*, Essai en statique, 48 h, immobilisation: 1.6 - 24.1 mg/l

· **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Trifluraline

Bioaccumulation: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): 5.07 Mesuré

Facteur de bioconcentration (FBC): 2,280; *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel); Mesuré

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/03/2019

Révision: 07/03/2019

Nom du produit : TREFLAN LIQUID EC Herbicide

(suite de la page 7)

Naphtalène

Bioaccumulation: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): 3.3 Mesuré

Facteur de bioconcentration (FBC): 40 - 300; Poisson; Mesuré

· 12.4 Mobilité dans le sol

Trifluraline

Mobilité dans le sol: Faible potentiel de mobilité dans le sol (Koc entre 2000 et 5000).

Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc): 4,400 - 31,000 Mesuré

*Constante de la loi d'Henry (H): 1.03E-04 atm*m3/mole; 25 °C Estimation*

Naphtalène

Mobilité dans le sol: Potentiel moyen de mobilité dans le sol ((Koc entre 150 et 500).

Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc): 240 - 1,300 Mesuré

*Constante de la loi d'Henry (H): 2.92E-04 - 5.53E-04 atm*m3/mole; 25 °C Mesuré*

· Autres indications écologiques :

· Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT : Non applicable.

· vPvB : Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· DOT/TMD, IMDG, IATA

UN3082

· ADR

Exemption des polluants marins (TMD 1.45.1)

(suite page 9)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/03/2019

Révision: 07/03/2019

Nom du produit : **TREFLAN LIQUID EC Herbicide**

(suite de la page 8)

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

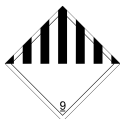
· DOT/TMD

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

· ADR, IMDG, IATA

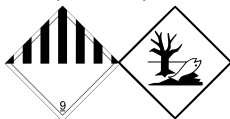
3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (trifluraline (ISO) (contenant < 0,5 ppm NPDA), NAPHTALÈNE BRUT)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **14.3 DOT/TMD (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses):**· **Class**

néant

· ADR, IMDG, IATA

· **Classe**

9 Matières et objets dangereux divers.

· **Étiquette**

9

· **14.4 Groupe d'emballage**

· DOT/TMD

néant

· ADR, IMDG, IATA

III

· **14.5 Dangers pour l'environnement :**

Le produit contient des matières dangereuses pour l'environnement : trifluraline (ISO) (contenant < 0,5 ppm NPDA), naphthalène

· **Marine Pollutant :**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Marquage spécial (ADR) :**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Marquage spécial (IATA) :**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières et objets dangereux divers.

· **Indice Kemler :**

90

· **No EMS :**

F-A,S-F

· **Stowage Category**

A

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport :**· **ADR**· **Quantités limitées (LQ)**

5L

· **Quantités exceptées (EQ)**

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur:

30 ml

Quantité maximale nette par emballage

extérieur: 1000 ml

· **Catégorie de transport**

3

· **Code de restriction en tunnels**

E

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/03/2019

Révision: 07/03/2019

Nom du produit : TREFLAN LIQUID EC Herbicide

(suite de la page 9)

· IMDG

- Limited quantities (LQ)
- Excepted quantities (EQ)

5L

Code: E1

Quantité nette maximale par emballage intérieur:
30 mlQuantité nette maximale par emballage
extérieur: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU :

Canada TMD:

Exemption des polluants marins (TMD 1.45.1)

Autres:

UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE
VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(TRIFLURALINE (ISO) (CONTENANT < 0,5 PPM
NPDA), NAPHTALÈNE BRUT), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

CAS: 91-20-3 | naphthalène

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

- Pictogrammes de danger Non applicable
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Prescriptions nationales :

· Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II :

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Des exigences environnementales propres au Canada concernant la manipulation, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire sont indiquées sur l'étiquette.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H227 Liquide combustible.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique : Supply Chain

· Contact : sds@gowanco.com

· Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité 07/03/2019 / 3

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/03/2019

Révision: 07/03/2019

Nom du produit : TREFLAN LIQUID EC Herbicide

(suite de la page 10)

· Acronymes et abréviations :*IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**DOT: US Department of Transportation**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**NFPA: National Fire Protection Association (USA)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative***· * Données modifiées par rapport à la version précédente**

CA/FR